




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-414**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1214211-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/12/2022 |
| Date de réception : jeudi 15 décembre 2022 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

OBJET : PROJET EUROPEEN INFRASTRUCTURES DIGITALES DE DEMAIN (InDiD) ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.7
Avances

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE**

OBJET : PROJET EUROPEEN INFRASTRUCTURES DIGITALES DE DEMAIN (INDID)
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MINISTERE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour répondre aux enjeux de réduction de la pollution et de sécurité sur le réseau viaire de la Commune, compatibles avec les objectifs stratégiques de la Ville, en particulier « Renforcer la qualité du cadre de vie quotidien des aixois » et « Contribuer à l'attractivité de la Ville et conforter sa place au cœur de la Métropole », la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans le projet européen Infrastructures DIgitales de Demain (InDiD). Ce projet met en lumière les possibilités offertes par la connectivité des infrastructures et les informations qu'elles peuvent communiquer aux usagers.

Ce projet européen vise à tester des projets innovants en termes de mobilité et de déplacements dans plusieurs pays européens.

S'agissant d'un projet d'évaluation de solutions innovantes, il est cofinancé par l'Union Européenne (UE) à hauteur de 50%. Ces recettes peuvent être liées aussi bien à l'achat, la fourniture et la pose d'équipements, qu'aux temps passés, par les chefs de projet et experts de la Ville d'Aix-en-Provence, sur le projet.

Parallèlement, le futur marché de fourniture et de pose des équipements lié à ce projet sera porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence ayant elle aussi signé une convention identique avec le

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, coordonnateur du projet, afin de bénéficier de ces financements.

Ainsi, la Métropole et la Ville d'Aix-en-Provence vont s'associer pour déployer trois cas d'usages sur le territoire communal, directement en lien avec les compétences et l'expertise des services et avec l'assistance technique du CEREMA d'Aix-en-Provence :

1. Un premier cas d'usage déployé par la Métropole, avec le support technique de la Ville, concerne la priorité, aux carrefours à feux, pour une ligne de bus différente du BHNS (ligne 8). L'axe retenu est la route de Galice, pour relier le P+R Lieutenant-Colonel Jeanpierre au centre-ville (7 carrefours à feux).
2. Un deuxième cas d'usage déployé par la Ville est le GLOSA: (Green Light Optimal Speed Advice). Il s'agit d'informer les automobilistes de la vitesse à adopter pour passer le prochain carrefour au feu vert. Cela permet à la fois de limiter les émissions de polluants liés aux accélérations et freinages des automobilistes, et de fluidifier la circulation en réduisant l'effet « accordéon » généré par ces mêmes accélérations et freinages. Le dispositif sera déployé sur les carrefours à feux de la partie Nord du Tour de Ville (excluant Bellegarde et Tassigny / La Molle).
3. Le troisième cas d'usage consiste à sécuriser les piétons traversant devant un bus, en informant les automobilistes : le bus, long gabarit, masque la visibilité aux automobilistes qui peuvent être surpris, par la traversée des piétons, dans leur manœuvre de dépassement du bus à l'arrêt. Le dispositif retenu est celui de caméras placées à bord des bus, qui alerte directement les automobilistes via des panneaux à signalisation dynamique positionnés en amont de la traversée piétonne, qui ne s'allumeront que lorsqu'il y a une alerte. Le site retenu est la traversée piétonne située à proximité de l'arrêt de bus « Four d'Eyglun ».

Les installations devront être en place à la fin du dernier trimestre 2023. Leur mise en œuvre sera réalisée conjointement par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence.

Les estimations se portent à 240 000 € TTC (fourniture, travaux et déploiement du matériel) pour l'ensemble du projet porté par la Métropole et la Ville d'Aix, financé à hauteur de 50% par chacun des partenaires. Ainsi, la Ville dépenserait 120 000 € TTC, pour des recettes de l'Europe de 60 000 € TTC. A ce financement viendra s'ajouter le temps passé d'ingéniering par les techniciens et ingénieurs de la Ville d'Aix-en-Provence, estimé à 2 agents occupés 0,5 à 2 jours par semaine, selon les phases du projet. L'équilibre budgétaire devrait être obtenu à l'issue des dotations européennes.

| | METROPOLE | VILLE |
|-------------------------------------|------------------|---------------|
| Coût global du déploiement matériel | 120 000 € TTC | 120 000 € TTC |
| Co-financement | 60 000 € TTC | 60 000 € TTC |

| | | |
|-----------------------------------------|--|--------------|
| en recettes venant de l'Europe | | |
| Recettes pour temps passé d'ingéniering | | 60 000 € TTC |

A l'issue de cette étude de recherche et développement, les équipements déployés pourront être maintenus en place et rentreront dans le patrimoine SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore) de la Ville d'Aix-en-Provence, à titre gracieux.

Si la Ville le souhaite, d'autres sites pourront également être équipés pour déployer de façon plus large les cas d'usage expérimentés.

D'autres cas d'usages utilisant ces mêmes équipements pourront également être étudiés et mis en œuvre par la suite, tels que les « Panneaux à Messages Variables (PMV) virtuels ».

Il s'agit de saisir l'opportunité des C-ITS (Systèmes de Transports Intelligents Coopératifs) pour se projeter vers les infrastructures connectées de demain et répondre aux enjeux de déplacements durables pour améliorer la qualité de vie des aixois.

Ce projet européen est également une vitrine Smart City de l'innovation pour Aix-en-Provence afin d'ancrer davantage la Ville au cœur de la Métropole et de l'Europe en terme d'innovations technologiques.

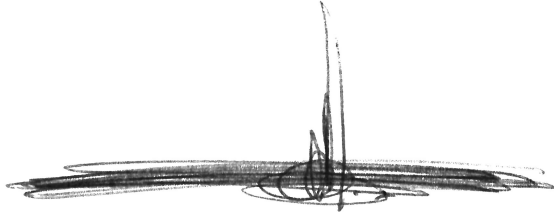
Ainsi, au regard de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'engagement de la Ville d'Aix-en-Provence à participer à ce projet, validé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, étant précisé qu'une convention sera présentée devant l'assemblée délibérante pour approuver et autoriser techniquement et financièrement la mise en œuvre de ce projet.

DL.2022-414 - PROJET EUROPEEN INFRASTRUCTURES DIGITALES DE DEMAIN (INDID)
ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE MINISTERE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Janer', with a horizontal line underneath.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Capeau', with a horizontal line underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00